

XXXII^e SESSION
Rabat, 30 juin au 3 juillet 2006

DOCUMENT N° 65

**RESOLUTION
SUR L'UTILISATION DU FRANÇAIS AU SEIN DE L'ONU**

L'Assemblée parlementaire de la Francophonie, réunie à Rabat du 30 juin au 3 juillet 2006, sur proposition de la commission de l'éducation, de la communication et des affaires culturelles,

SE REJOUISSANT du manifeste du Groupe des ambassadeurs francophones à l'ONU et de leur détermination pour promouvoir le français comme langue de travail au sein de l'ONU ;

RAPPELANT que l'APF, s'est, depuis de nombreuses années, engagée en faveur de la reconnaissance du français comme langue de travail dans les organisations internationales au même titre que l'anglais ;

RAPPELANT la nécessité de mettre en œuvre les résolutions successives qui instituent et rappellent l'usage des deux langues originaires de travail (anglais et français) à l'ONU ;

CONSIDERANT la nécessité pour les fonctionnaires et les membres des délégations francophones à l'ONU de pouvoir négocier en français sur la base de documents rédigés en français ;

ENCOURAGE instamment les fonctionnaires et les membres des délégations francophones à observer une attitude militante et donc à s'exprimer en français dans leurs relations de travail et lors de leurs intervention au sein de l'ONU ;

DEMANDE aux Chefs d'Etat des pays membres de l'Organisation internationale de la Francophonie de veiller à ce que la maîtrise et l'utilisation des deux langues de travail de l'ONU par le prochain Secrétaire général constituent l'un des critères de sa désignation.